

Lycée professionnel Follereau

Protocole Sanitaire

Candidats aux épreuves orales de contrôle, session juillet 2020

Bac pro

Tous les candidats concernés sont priés de respecter les règles suivantes lors de leur venue au lycée Follereau pour leurs épreuves qui se dérouleront jeudi 9 juillet.

Les candidats sont invités à se présenter au lycée 30 minutes avant le début de la première épreuve.

Les candidats de Follereau seront contactés par le secrétariat pédagogique du B3 mercredi 8 juillet après-midi pour leur indiquer l'heure de leur convocation.

Seuls les candidats pourront entrer dans l'établissement. Toute personne les accompagnant devra obligatoirement rester à l'extérieur.

Règles du Protocole :

-les candidats extérieurs arrivent au lycée doivent présenter leur convocation au portail

-Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement. Il devra être porté lors des différents déplacements à l'extérieur des bâtiments comme à l'intérieur. Il n'est pas obligatoire pendant l'épreuve sauf pour les personnes à risque.

-Du gel hydro alcoolique est à disposition des candidats à l'accueil, à l'entrée du préau B3, ainsi qu'à l'entrée des salles d'examen.

-Le prêt et l'échange de matériel entre candidats ou entre un membre du jury et d'un candidat sont formellement interdits.

-Les déplacements à l'intérieur du bâtiment B3 se feront dans le respect strict d'un sens de circulation unique, fléché au sol, dans le respect de distanciation physique et sans se tenir aux rampes d'escaliers.

- avant la 1^{ère} épreuve, les candidats doivent se présenter dans le hall du B3 auprès des personnels de la vie scolaire qui leur indiquera les horaires de leurs deux épreuves.

-Après la première épreuve, les candidats se présentent au personnel de vie scolaire présent sous le préau B3 afin d'émarger.

-Les candidats quittent le lycée dès la fin de la deuxième épreuve, par le portail élève.

-Les salles d'examen sont organisées dans le respect du protocole sanitaire : distanciation physique, gel hydro alcoolique à disposition, entrée et sortie des salles différenciées pour éviter tout croisement.

-Après son passage à l'oral et avant de quitter la salle, le candidat nettoie sa table et sa chaise avec une lingette désinfectante à sa disposition dans la salle. Les examinateurs sont chargés de leur rappeler cette règle.

Les salles d'examen seront aérées régulièrement, 15 minutes toutes les deux heures.